

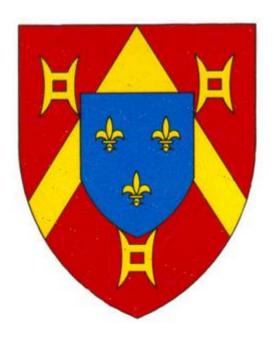
RÉUNIONS DES CONSEILS DE QUARTIER DU 27 AU 29 JUIN 2016



PROGRAMME DE LA REUNION

- Informations concernant le Mesnil Saint Denis
 - PLU
 - Etude de circulation
 - Extinction de l'éclairage
 - Restitution assises de la ruralité
 - Voisins vigilants
 - Piscine
 - Déchets verts
- Informations / réponses concernant chaque Quartier
- Moment d'expression des Conseillers







- PLU
- 16/06/2016 : Présentation du zonage et du règlement en réunion publique
- 05/07/2016 : Conseil Municipal arrêtant la procédure d'élaboration
- ⇒ Envoi de tous les documents réglementaires aux services de l'Etat qui auront trois mois pour faire leurs remarques
- mi-octobre mi-novembre 2016 : Enquête publique (dates précises communiquées début septembre)
- ⇒ Le Commissaire Enquêteur aura un mois pour communiquer son rapport.

L'approbation définitive du PLU est prévue lors du Conseil Municipal du 28 Janvier 2017. Il sera alors applicable à compter du 1^{er} mars 2017



Etude de circulation

Suite aux nombreuses remarques, observations, propositions...des conseillers de tous les quartiers et comme promis l'année dernière, une étude de la circulation automobile sur l'ensemble du territoire du Mesnil est en cours.

Cette étude concerne tous les points en lien avec la circulation :

- Le comptage du nombre de véhicules
- Le comptage du nombre de véhicules traversant le Mesnil en OD (Origine Destination).
- Les transports en commun
- La vitesse des véhicules
- Le stationnement
- La prise en compte des futures constructions

- ..

Les phases de cette étude sont les suivantes :

- Comptage au mois de mai 2016
- Le samedi 24 septembre 2016 de 10h à 12h, présentation du diagnostic lors d'une réunion publique ouverte à tous dont les conseillers de quartier.
- Le samedi 8 Octobre de 10h à 12h, Ateliers Participatifs avec les habitants, dont les conseillers de quartier
- Le samedi 26 Novembre de 10h à 12h, Réunion publique de présentation des solutions proposées.



Extinction de l'éclairage public

Pour diminuer la pollution lumineuse et le coût de l'éclairage public, il a été décidé de son extinction dans les rues du Mesnil sur certains créneaux horaires.

Ne seront pas concernés les axes principaux de circulation et les centres commerciaux.

Ces coupures devraient se faire de minuit à 5h30 du dimanche soir au Jeudi soir et de 1h à 6 h le vendredi soir et le samedi soir.

Une communication plus complète sera faite aux Mesnilois au mois de Septembre.



Assises de la Ruralité

La restitution des Assises de la Ruralité en présentation publique par le Conseil Départemental a eu lieu le 15 avril à 20h30 à la Ferme du Manet à Montigny le Bretonneux.

Le Conseil départemental a édité un livret détaillant les propositions élaborées à l'issue de ces Assises ; celui-ci est téléchargeable sur le site de la Mairie.



Les Voisins Vigilants

Tous les quartiers du Mesnil Saint Denis, comptent au 20/06/2016 un total de 146 habitants ayant fait la démarche de s'inscrire comme Voisins Vigilants :

- 18 au Bois du Fay
- 15 à Henriville
- 54 aux Résidences du Château
- 47 à Champmesnil
- 5 aux Hameaux
- 7 au Bourg





Question posée au sujet de la Piscine et concernant tous les quartiers (1)

Les réponses ne sont pas satisfaisantes car les classes concernées au Bois du Fay ont plus de 30 élèves. Il y a donc une contradiction entre les effectifs admissibles par classes et ceux pour la piscine. De fait, les élèves ne peuvent pas avoir leur cours de piscine qui est pourtant obligatoire pour certaines classes. Certains remarquer qu'il y a eu à plusieurs reprises conseillers font dysfonctionnements à la piscine dus à la « chlorine ». Par conséquent, l'eau doit rester à moins de 29 °C, ce qui est un peu juste. Est-il possible d'avoir un point sur la gestion de l'eau de la piscine et les procédés mis en œuvre pour la traiter? Quels produits sont mis dans la piscine pour traiter l'eau? Pourquoi y a-t-il eu des émanations de produit irritant un soir qui a nécessité l'annulation de cours d'aquagym ? Est-ce que le système de traitement est suffisamment calibré au regard de la fréquentation? Pourquoi le toit de la piscine est-il entrouvert en hiver (= froid et inconfort)?



Question posée au sujet de la Piscine et concernant tous les quartiers (2)

En ce qui concerne les classes de l'école Bois du Fay, c'est la réglementation scolaire qui s'applique ; à plus de 30 élèves les classes doivent venir accompagnées de deux enseignants ou un enseignant et un parent agréé. Ce qui n'empêche pas dans tous les cas la participation des enseignants à l'apprentissage. Non, il n'y a eu qu'un seul dysfonctionnement à la piscine dû à la chloramine le 3 février à 19H30. Tous les autres dysfonctionnements au nombre de 6 ont eu pour cause : vomissure, excrément et pannes de matériel. Pour rappel, les chloramines sont produites par la réaction entre le chlore et l'ammoniac, provenant des déchets des baigneurs (les cheveux, les squames, l'urée, la salive, les crachats...) d'où l'importance de la douche complète (cheveux compris) avant d'aller dans l'eau !!!! Pour la gestion de l'eau de piscine, nous effectuons deux lavages de filtres par semaine, nous faisons des analyses deux fois par jour et tout est consigné sur un cahier d'analyses. Pour les produits que nous utilisons, pour le pH (potentiel Hydrogène) nous mettons du pH-Minus (Acide sulfurique à 45 %) qui est un liquide concentré qui baisse les valeurs de pH supérieures à 7,4. Le dosage est effectué par un appareil de régulation automatique (Pool Relax, PoolManager®), ou par l'intermédiaire d'une pompe doseuse séparée.



Question posée au sujet de la Piscine et concernant tous les quartiers (3)

Pour la désinfection nous utilisons Chloryte® qui est composé de granulés d'hypochlorite de calcium, un chlore non stabilisé. A dissolution très rapide, il agit en traitement de choc pour éradiquer rapidement les impuretés de l'eau. Sans stabilisant de chlore, il permet de traiter les piscines sans risque de sur-stabilisation. A la question de savoir si le système de traitement de l'eau est suffisamment calibré, la réglementation sanitaire demande d'avoir un apport en eau neuve de 30 l par baigneur, nous sommes en moyenne à 55 l par baigneur.

Quant à l'ouverture du toit de la piscine, elle est liée à certains maîtres nageurs qui ont trop chaud. Un rappel leur est fait régulièrement de maintenir le toit fermé. Pour rappel, les températures d'eau conseillées sont : Bassin d'apprentissage : 27°, Bassin de compétition : 25°C, Pataugeoire : 30°, Loisirs : 24 à 29°C, Thérapeutique : 29 à 35°C, Plongée : 27 à 32°C et Whirlpool/spa : 36 à 40°C. La température de la piscine intercommunale est à 28°5 en moyenne soit parfaitement cohérente avec les besoins des utilisateurs.



 Question posée au sujet de la gestion des déchets verts et concernant tous les quartiers (1)

Déchets verts : afin d'économiser des sacs déchets verts, certaines personnes les mettent dans des poubelles noires. Mais, ces poubelles contenants des déchets verts ne sont pas ramassées alors qu'avant elles l'étaient. Qu'elle en est la raison ? Est-ce qu'il est prévu de travailler sur la diminution ou du moins la gestion incitative de réduction des déchets dans les prochains mois (redevance individuelle par rapport à son tonnage, compostage collectif à la déchetterie, etc.) ? Pourquoi n'y a-t-il pas de collecte de verre en porte à porte ? Pourquoi les sacs sont-ils préférés aux containers ? Pourquoi les points d'apport volontaires papier ont-ils été supprimés ?

Il serait intéressant de faire une information sur le tri voire d'organiser une visite d'un centre de tri pour connaître les procédés de tri et mieux comprendre pourquoi et qu'est-ce qu'il faut trier. Est-il possible d'organiser ce type d'action ?

Pour la distribution des sacs, le samedi est une journée chargée pour les gens qui travaillent pourquoi ne pas avoir fait des horaires plus larges en semaine pour leur permettre d'aller chercher les sacs par exemple le soir ?

Pourquoi les fagots ne sont-ils pas pris lors du ramassage des déchets verts ? Y-a-t-il une taille, un poids, une forme à ne pas dépasser ?



Question posée sur les déchets verts concernant tous les quartiers (2)

Si des poubelles noires contenant des déchets verts (et que des déchets verts ! Il est nécessaire d'enlever le couvercle pour que les rippeurs puissent voir qu'il ne s'agit que de déchets verts) ne sont pas ramassées, appeler en mairie pour le signaler.

La redevance incitative n'est pas envisagée. Les collectivités qui l'ont instaurée constatent que la gestion est très compliquée et engendre des effets pervers (les gens mettent leurs déchets partout sauf dans leur poubelle...).

Le compostage collectif en déchèterie n'est pas simple à cause de la réglementation (écoulements) mais nous devons travailler sur l'incitation au compostage individuel.

Collecte du verre en porte à porte :

1) le prix serait beaucoup plus cher 2) les communes qui l'ont mise en place en reviennent car c'est très bruyant et il y a régulièrement des problèmes de verre cassé sur la voirie. Le système actuel fonctionne bien ; l'amélioration envisagée est le remplacement des colonnes aériennes par des conteneurs enterrés.



Question posée sur les déchets verts concernant tous les quartiers (3)

Suppression des conteneurs papier:

collecte et coût de collecte redondants du fait que les papiers sont collectés dans le sac jaune 2) coût de location des conteneurs supprimé 3) les tonnages collectés en conteneurs étaient en diminution constante (moins de publicité papier, les gens lisent moins de journaux, de plus en plus de personnes mettaient déjà dans les sacs jaunes) 4) mettre le papier dans les sacs jaunes peut avoir un impact positif sur notre taux de refus de tri.

Sacs par rapport aux conteneurs individuels :

1) Une fois la collecte effectuée, il n'y a pas de poubelle qui reste sur le trottoir toute la journée 2) Gestion des bacs - Les communes qui fournissent des bacs le mettent dans le contrat avec le prestataire (ex. : SEPUR) et ça coûte cher car c'est facturé en location. C'est normal car il faut prévoir la maintenance et le remplacement éventuel des bacs. On ne pourrait pas juste acheter nous-mêmes des bacs et les livrer une fois pour 5 ans par exemple. Coût de gestion des réclamations, de remplacement des bacs cassé, etc. c'est sans fin. La commune a donc fait ce choix uniquement pour les logements collectifs et les commerçants pour éviter les amoncellements de sacs et les imbroglios syndicaux qui bloquent l'achat/le renouvellement des bacs et aboutissent à des tas de déchets à côté de bacs cassés, etc. 3) la collecte est plus rapide en sacs qu'en bacs --> diminution du coût.



Question posée sur les déchets verts concernant tous les quartiers (4)

Visite du centre de tri:

Il y en a eu une en 2015. La prochaine est prévue en septembre (le 20/09 - à confirmer). S'inscrire en mairie auprès de Maxence Weber, Technicien Environnement et gestion des déchets. Ne pas hésiter à en parler autour de soi.

Distribution des sacs:

1) A été faite sur 4 jours complets (2 mercredis et 2 samedis) + 1 samedi pour les "retardataires". il y aura toujours des gens qui diront que c'étaient justement les jours où ils n'étaient pas disponibles. 2) 400 m2 - taille de parcelle a priori. Il faut bien avoir un seuil objectif.

Fagots:

1) Les règles : longueur 1m50, attachés avec de la ficelle non synthétique. 2) Si les règles sont respectées, en principe c'est ramassé. Si c'est un oubli, faire une réclamation en mairie qui transmettra.



INFORMATIONS CONCERNANT LE BOURG



• PLU:

- Y a-t-il des zones pour des parkings publics dans les nouvelles constructions? -
- Quelles sont les options choisies par la commune et saluées par les services dont la DDT ?
- Comment pourra-t-on déposer un avis sur le PLU ? Mail ? Lettre ?

Des parkings visiteurs sont prévus.

Le choix de la Commune d'élaborer des zones de logements sociaux par petites unités réparties sur l'ensemble du territoire communal a recueilli l'aval de la Direction Départementale des Territoires.

Lors de l'enquête publique, un recueil sera à la disposition des habitants en mairie. Les modalités pour rencontrer le commissaire enquêteur seront rendues publiques en septembre.

• Budget:

- Il est signalé que parfois des Mesnilois voient des lumières allumées en pleine nuit dans les locaux communaux. Est-ce qu'il y a des mesures prises pour diminuer les consommations électriques parasites dans les bâtiments communaux?

Des rappels vont être effectués au personnel afin que l'éclairage soit coupé lors du départ des derniers occupants. Dans les locaux gardiennés, la personne en charge des bâtiments concernés, vérifie chaque jour d'ouverture, que tout est éteint. Il n'est pas possible d'installer des coupures automatiques, pour des raisons de sécurité des personnes.

• Circulation:

- Il y a des communes qui utilisent des radars qui commandent des feux tricolores, ce qui contraint les usagers de la route à ne pas dépasser la vitesse au-dessus de laquelle le feu passe au rouge. Est-ce que cela serait envisageable sur les départementales aux arrivées sur le Mesnil ?
- Sur la D13, les véhicules arrivent très vite et freinent très fort au stop devant le pub l'Omnia.
- Au Mousseau, serait-il possible de faire placer un panneau de limitation de la vitesse à 70 à hauteur de la première maison sur la droite.

L'étude de circulation fera des propositions visant à réduire la vitesse sur les différents axes de la commune.

La RD 58 côté Lévis va faire l'objet d'un aménagement de piste cyclable et de création de chicane à l'été 2017.

Pour ce qui concerne Le Mousseau, le panneau d'entrée de l'agglomération va être modifié pour prendre en compte le hameau et la vitesse sera limitée à 50 km/h.

Urbanisme :

Les Haies ne sont pas coupées, quand sera mis en place la phase suivante pour obliger les récalcitrants à le faire ou faire faire. Notamment à côté de l'arrêt de bus à Champmesnil, plus personne ne peut marcher sur le trottoir et il n'est pas rare de voir des poussettes rouler sur la route alors que l'on est en plein virage. Autre haie, celle placée à droite de l'entrée du parking du centre commercial des résidences du château.

Les commerçants qui sont le long du carrefour city au Bourg, ainsi que ce dernier se plaignent que les résidents occupent les parkings devant ces commerces le samedi. Cela pénalise les commerçants. Est-il possible de réserver une partie de ces parkings pour les clients des commerces ?

Que va devenir l'ancienne menuiserie placée au début de la route de Versailles ? Rond-point ? autre ?

Des courriers individuels sont envoyés aux récalcitrants. Il leur appartient d'en tenir compte. Concernant les exemples cités, les haies ont été coupées.

En voirie publique, il n'est pas possible de réserver des emplacements de parkings.

Les locaux sont mis à la location dans le cadre de la bourse aux locaux commerciaux et industriels du PNR.

Tennis couverts:

Sur les tennis couverts, il y a une planche qui menace de tomber, elle se trouve au-dessus de l'entrée de ce bâtiment.

Compte tenu de la hauteur où se situe cette planche, les employés territoriaux n'ont pas le droit d'intervenir. Dans le cadre d'une reprise d'étanchéité prévue sur la toiture des tennis couverts, nous avons demandé à la Société qui interviendra qu'ils utilisent leur nacelle pour réparer les planches dangereuses. Cette solution provisoire, nous permettra d'attendre une réfection des pignons qui sera proposée au budget prévisionnel de 2017.

Scolaire :

Dans la cantine scolaire de Champmesnil, les repas sont froids et les enfants sont obligés de manger vite.

Il est vrai que 97% des enfants mangeant à la cantine, les 2 services doivent être menés efficacement. Il peut arriver que certains menus exigent plus de temps de service. Lors du COPIL restauration que nous faisons tous les 2 mois, nous avons remonté cette information aux personnes concernées leur demandant plus de vigilance sur la température. Il semble que ce point ne soit arrivé qu'une fois.

Rappel du fonctionnement : nous avons la chance d'avoir un service en liaison chaude (tous les repas sont élaborés et cuisinés dans la cantine du collège puis livrés aux écoles). Sur place, le personnel les réchauffe et les portionne. Tous les menus sont élaborés avec le cuisinier et une diététicienne. Lors de chaque COPIL, tous les menus sont étudiés et les remarques faites sur les repas précédents prises en compte.

• Cimetière :

Il y a 2 arbres morts dans le cimetière à côté du site cinéraire.

Merci de l'information : le traitement en cours.



INFORMATIONS CONCERNANT CHAMPMESNIL



• PLU:

Y a-t-il un compte-rendu de la réunion avec les autorités publiques sur le PADD ?

Oui, il y a un compte-rendu, mais celui-ci est un document de travail diffusé exclusivement aux membres du Comité de Pilotage du PLU et aux Personnes Publiques Associées, non communicable au public.

Tous les comptes-rendus des ateliers et des réunions publiques sont téléchargeables sur le site internet de la mairie.

Déchets verts :

Les sacs pour les déchets verts étaient de meilleure qualité en 2015 par rapport à 2014. Certains préfèrent emmener les déchets verts à la déchetterie car quand il pleut les sacs se déchirent.

Pour la remise des sacs, est-ce que les 400 m2 s'entendent à la parcelle (avec ou sans maison)?

La résistance des sacs est un compromis à trouver entre le prix, la solidité et la "compostabilité". Il existe des sacs plus solides mais ils sont plus chers et se compostent moins bien ce qui pose des problèmes à la SEPUR. Au Mesnil, la plupart des gens qui ont un jardin ont un garage ; il faut sortir les sacs la veille de la collecte. On a aussi déplacé le jour de collecte au lundi pour cette raison car la majorité des gens tondent le samedi. Donc, en deux jours, les sacs n'ont pas le temps de se détériorer.

Pour information:

Quand nous renouvelons le marché, on demande des échantillons de sacs de chaque fournisseur candidat et nous les testons en situation réelle (remplis d'herbe/feuilles) pendant 15 jours pour évaluer leur dégradation.

• Circulation:

Au rond point du petit train en Champmesnil, les conseillers de quartier persistent à dire qu'il faut de la signalisation. En fait les gens sont perdus quand ils viennent de la Verrière (en provenance du château d'eau) et souhaitent aller vers Chevreuse ou Dampierre. Beaucoup de personnes se perdent. Ne pourrait-on pas mettre des panneaux pour indiquer Chevreuse et Dampierre au rond-point de Champmesnil?

La signalétique de la commune fera probablement l'objet d'une refonte avant la fin du mandat.

Circulation :

Concernant le panneau interdit de stationner sur arrêt de bus devant l'école, la réponse faite n'est pas satisfaisante. Le mot « décharges sauvages d'écoliers » est un peu fort. Cela ferait quelques places supplémentaires pour déposer les enfants ou les récupérer alors qu'à ces heures (sauf le mercredi à 11h30) il n'y a pas de bus. Ce serait adapté de remettre le panneau interdit de 9h00 à 18h00.

La mention de "décharge sauvage d'écoliers" était peut-être un peu forte mais elle caractérisait les errements constatés à cet endroit. La commune ne pouvant affecter un policier municipal pour le seul contrôle du stationnement dans la mesure où des bus peuvent également stationner au cours de la journée, cette disposition d'interdiction à temps complet sera maintenue.

Circulation :

Route de Versailles : dans la réponse de la mairie, il est dit que le CD78 ne voudra pas financer. Mais lui a-t-on demandé ? On pourrait prendre 1 ou 2 m dans le champ, pour décaler la route et faire une piste cyclable, en pleine réflexion PLU. A-t-on posé la question au CD 78 ? Pourquoi ne pas faire une déviation pour les personnes qui viennent de Chevreuse et se dirigent vers le pont de la Verrière ? Pourquoi l'agriculteur ne traite pas une bande qui borde la route de Versailles ?

Bien entendu la question du réaménagement de la route de Versailles a été posée aux services départementaux. Les contraintes budgétaires actuelles de toutes les collectivités territoriales ne permettent plus ce type d'intervention. Par ailleurs, l'acquisition d'une bande de terrain aux propriétaires des parcelles relève d'un long parcours du combattant (pour mémoire, 10 ans ont été nécessaires pour acquérir la bande de terrain le long de la route de Lévis Saint Nom).

Circulation :

Stationnement porte Henri IV: on constate qu'à 16h00 des personnes sont mal garées. Ces horaires sont encore dans les heures de travail du policier. Il pourrait verbaliser. Le problème est signalé à chaque conseil de quartier et rien ne semble changer.

Pourquoi le policier ne verbalise pas à 16h00 ? Combien de PV ont-ils été établis porte Henri IV ?

Les instructions utiles, pour verbalisation, seront rappelées à la police municipale, avec demande de surveillance renforcée. Pour l'année 2015, il a été dressé 23 contraventions pour infraction aux règles de stationnement à cet endroit.

• Sécurité :

Voiture épave sur le parking de l'école champmesnil : une FORD abandonnée a été signalée au policier municipal mais la voiture est toujours là ; cela risque de devenir dangereux.

Le véhicule incriminé a été enlevé.

• Armoire électrique :

Armoire ouverte route de Versailles. Où en sommes-nous de la remise à niveau des armoires ?

L'armoire ouverte avenue de Versailles est l'ancienne armoire. Elle est débranchée et aurait du être retirée par VIOLA depuis longtemps. Le démontage a été demandé une nouvelle fois et devrait être effectif rapidement.

Pour information, les coupures annoncées récemment correspondent au changement de certaines armoires électriques de Champmesnil.

• Urbanisme:

Impôts cabanes de jardin : l'impôt est-il annuel ?

L'édification d'une cabane de jardin, si son emprise au sol excède 5 m², donne lieu au versement, au titre de l'impôt foncier, de la taxe d'aménagement. Cette taxe est exigible une seule fois lors de la construction.

Circulation :

Rond-point du château d'eau : plusieurs fois, il y a été vu des jeunes avec des brassards cherchant à arrêter les voitures. Que font-ils ?

Au Mesnil Saint Denis comme dans d'autres agglomérations, des personnes, se postent aux carrefours pour monnayer des prestations telles que, par exemple, le nettoyage des pare-brise ou la signature de pétitions diverses. Lors de constatations de ce type d'activités, il ne faut pas hésiter à faire intervenir les forces de police nationales (Tél. 17).

• Urbanisme:

Contrôle du respect des cahiers des charges pour les nouvelles constructions

Comment s'organise le contrôle du respect des réseaux, des aménagements paysagers, largeur de trottoir.... ? Qu'est-il prévu en matière de transition paysagère pour le programme CHF ?

Lors de chaque construction le certificat de conformité n'est délivré qu'après vérification de tous les points du permis de construire.

Concernant le programme CFH, depuis le début un travail a été engagé avec la paysagiste du projet, le promoteur, l'entreprise chargée des plantations et la paysagiste du PNR pour essayer de traiter au mieux les plantations prévues sur le site et en particulier la zone de "lisière". L'idée était de ne pas planter des arbres d'alignement uniquement mais d'avoir à la fois de grands arbres (frênes) et des essences arbustives diverses qui reproduisent un effet "lisière" justement avec des espèces recommandées par le PNR. La plantation aura lieu à l'automne 2016.



INFORMATIONS CONCERNANT LES RESIDENCES DU CHATEAU



Eclairage

Des personnes qui habitent à côté des rues où les nouvelles lampes ont été mises en fonction, constatent que l'éclairage est moins fort et très dirigé ce qui s'apparente à un manque d'éclairage.

Il y a des points d'éclairage qui restent parfois allumés à l'école Bois du Fay, est-il possible de faire quelque chose pour éviter ce type de gaspillage ?

L'éclairage public doit respecter des normes précises. C'est ainsi que les nouvelles ampoules ont un rayonnement un peu orangé. Les anciennes ampoules étaient quelquefois " plus blanches", ce qui pouvait donner à certains, une impression d'éclairage plus important. Mais les règles évoluent, même en matière de pollution nocturne. Toutes les ampoules correspondent aux normes en vigueur.

En ce qui concerne les pièces qui pourraient rester allumées dans les établissements scolaires, les gardiens réalisent un contrôle avant fermeture des grilles le soir. Il peut arriver que notamment le service de nettoyage oublie d'éteindre après son passage.

Sacs de déchets verts :

L'idée de modifier le mode opératoire de distribution des sacs jaunes et des sacs à déchets verts est bien accueillie. Pour aller plus loin dans l'idée de diminuer la quantité de déchets ramassés, la question suivante est posée : serait-il possible à la Mairie de favoriser le compostage en distribuant des composteurs et un guide d'utilisation ?

Le coût d'un composteur individuel dans les jardineries étant suffisamment attrayant, il nous semble plus adapté de consacrer le budget de la collecte et du traitement des déchets à une meilleure information du public sur le compostage et son intérêt. Ce sera l'un des axes de développement de l'an prochain.

• Bruit:

Bruit : Existe-t-il une réglementation sur l'intensité du bruit émis par les engins de jardinage (tronçonneuse, broyeur...) ?

Le matériel de jardinage et de travaux publics a des normes techniques lorsqu'il est homologué. Si l'état technique est modifié, il n'est pas possible d'effectuer un contrôle technique au niveau de la Ville. Il est donc conseillé de faire appel aux forces de police, afin qu'un constat soit effectué et un éventuel PV dressé, pour nuisance.

• Beaurain:

Beaurain : Est-il possible d'avoir une présentation même succincte de ce qui a été fait par les étudiants pour Beaurain ? Pourquoi la Sorbonne ?Quel est le coût de la ferme de Beaurain à l'année, y compris les « faux frais » ? idée : pourquoi ne pas faire une aire d'accueil pour les caravanes de passage (tourisme) ?

Le PLU a mobilisé l'ensemble des équipes élues et techniciens durant l'année 2015/2016.

L'année 2016/2017 sera consacrée au projet de la ferme de Beaurain.

Les habitants seront associés à la mise en œuvre.

Le coût de la ferme de Beaurain est actuellement de 52000 Euros par an. Cela comprend le remboursement de l'emprunt et les frais divers.

Une aire d'accueil de caravanes et camping cars relève d'une législation précise et contraignante.

Voisins vigilants :

Quel est le coût pour la Mairie du dispositif « Voisins vigilants »

Le coût annuel de l'abonnement est de 1 800 € T.T.C incluant l'envoi de 5000 SMS vers les Voisins Vigilants inscrits en cas de besoin.

• Déchetterie :

Il y a beaucoup d'artisans qui viennent jeter des déchets verts et pas que, dans notre déchèterie et en grosses quantités. Existe-t-il un règlement qui limite ces faits ? Est-il possible de l'afficher et de le faire respecter ?

Le règlement de la déchèterie n'autorise le dépôt que par les artisans réglés en CESU. Les personnes qui entretiennent les jardins pour le compte de particuliers du Mesnil (ex. : personnes âgées) peuvent déposer en fournissant un formulaire transmis par la personne. Les gens notent leur nom et numéro de plaque et le gardien surveille. Même s'il peut toujours y avoir des indélicats, on ne peux pas dire qu'il y ait "beaucoup" d'artisans qui déposent.



INFORMATIONS CONCERNANT HENRIVILLE



Eclairage public :

La proposition sur l'éclairage public est trouvée intéressante pour faire des économies. Toutefois, certains font remarquer qu'il faut être cohérent et par la même éviter que les candélabres soient allumés dès 16h00 comme cela a été récemment le cas. Mais peut-être qu'il y a une explication relative à de la maintenance par exemple. Un des conseillers note qu'il faut avoir une vision sur la capacité financière de la commune sur les prochaines années. Ce qui est présenté ne le montre pas. Y-a-t-il une raison qui explique que les candélabres ont été allumés dès 16 heures lors du changement d'heure. il est courant d'avoir sur la résidence du château des candélabres qui sont positionnés sur les espaces verts et non sur les trottoirs. Du coup la nuit (à partir de 17 h l'hiver) on ne voit pas où on marche et c'est dangereux notamment pour se rendre au CLC ou au CLSH. Est-il possible de faire quelque chose ?

De nombreux secteurs ont leur éclairage commandé actuellement par des lumandars (sondes qui mesurent l'intensité de la lumière). Il est prévu cette année de remplacer ces appareils, par des horloges astronomiques qui commanderont l'allumage et l'extinction en fonction du coucher et du lever du soleil. La mise à l'heure en cas de changement d'horaire, de coupure électrique, sera automatique. Lors des travaux de maintenance, effectuées en journée, l'éclairage est en fonctionnement afin de permettre à VIOLA de vérifier leur allumage. Concernant l'implantation des mats dans des parties privées, il est rappelé que les résidences du château, de champmesnil, étaient auparavant privées. Les promoteurs ont posé les lampadaires quelquefois dans les parties privatives. Il n'est pas financièrement parlant, possible de tout déplacer. Les riverains concernés doivent également tailler leurs arbres, ce qui rétablira un éclairage très souvent plus efficace.

• Finances:

Un des conseillers demande si le coût du prêt-relais va être pris en charge par l'EPFI ? Le coût d'acquisition d'un terrain sur la coulée verte est inscrit : quel est le projet ? A-t-on vocation à acheter des terrains pour faire du logement lorsqu'il y a des organismes pour cela ? Quelle est la vision des évolutions budgétaires de la commune sur les prochaines années ? L'objectif de contenir les impôts n'est pas tenable si l'Etat se désengage. Qu'est-ce que cela signifie réellement ? Quels impacts pour le patrimoine de la commune ?

Les intérêts du prêt relais contracté pour l'acquisition de la propriété sise rue Fontanier restent à la charge de la commune, ce prêt ainsi que ses intérêts seront remboursés lors de l'acquisition, par l'EPFIF, de cette propriété.

L'évolution budgétaire, pour les prochaines années, restera dans la continuité des deux derniers exercices, à savoir, un stricte contrôle des dépenses de fonctionnement et un maximum d'efforts pour l'optimisation des recettes, en particulier des subventions. Il est évident que les difficultés financières des collectivités, résultant des directives de l'Etat pour la diminution de la dette publique, impacteront directement les choix budgétaires et notamment le volume des investissements qui constituera, comme pour les autres collectivités, la variable d'ajustement. Quelles que soient les évolutions à venir, Il apparait qu'une augmentation des impôts locaux, que nous limiterons au strict nécessaire, sera inéluctable

• Circulation piétonne :

Ramasse Loustic : le souhait d'un des conseillers de quartier (partagé par un grand nombre) est de mettre une bande jaune pour interdire le stationnement aux croisements de l'avenue de la Concorde pour que les enfants soient visibles lorsqu'ils traversent la route.

Cette signalisation sera étudiée dans le cadre de la prochaine campagne de marquage.

• Travaux de voirie :

Voirie et Stationnement : L'avenue de Provence est à refaire. Elle aurait peut-être due être prioritaire, lors de la dernière campagne de voirie, car elle dessert un GS .Il y a eu plusieurs accidents au croisement rue Jean d'Ayen et Concorde car certains automobilistes roulent trop vite. Y a-t- il des aménagements particuliers de prévus ? Par ailleurs, les riverains stationnent très proche des croisements de rue. Est-ce qu'il ne peut pas y avoir une interdiction de stationner à moins de 10 mètres de part et d'autre des croisements pour permettre de tourner plus facilement et d'avoir une meilleure visibilité ?

L'avenue de Provence a été, en partie refaite sur le côté opposé au groupe scolaire pour tenir compte d'affaissements de la chaussée. Sa rénovation sera intégrée dans le cadre d'un plan pluriannuel, en cours d'établissement. S'agissant de l'aspect accidentogène de la circulation et des aménagements de voirie, une étude sur la circulation/stationnement est actuellement en cours. Ses conclusions seront connues vers la rentrée de septembre et les aménagements proposés feront l'objet d'un examen attentif pour programmation de la réalisation. L'interdiction de stationner à moins de 10 m. d'une intersection ne figure plus dans le Code de la route. La création de bandes jaunes peut constituer une alternative mais il n'est pas envisageable d'en placer à toutes les intersections. Les prescriptions utiles seront données au service de police municipale pour faire de la prévention et verbaliser si nécessaire, lors des tournées.

• ERDF:

Compteurs Linky : EDF est en train de déployer ces compteurs. Plusieurs conseillers de quartier, conseillent de ne pas voter ce déploiement sur la commune car ce compteur coûte cher à l'investissement, pour le consommateur sur l'abonnement et il est intrusif dans la vie privée des gens. La pose des compteurs LINKY sera effective au Mesnil St Denis en 2018. Elle sera assurée aux frais d'ERDF; il ne faut pas écouter tout ce qui se dit.... Beaucoup d'appareils émettent aujourd'hui des ondes, notamment les téléphones... Beaucoup d'avantages seront obtenus grâce à ces compteurs intelligents. Quant à l'intrusion dans la vie privée des utilisateurs, pour rappel il n'y a pas de caméra.... La CNIL veille également à toute intrusion. ERDF ou le fournisseur d'énergie pourront certes connaître "les pics et les creux de consommation (on sait par exemple que vers 20 h, un pic est constaté et qu'en milieu d'AM, c'est un creux... Les personnes bénéficiant des tarifs heures creuses et heures pleines, ont également des pics, faciles à expliquer.... De l'information sera transmise aux utilisateurs, le moment opportun.

• Travaux:

Taille de haie : il est demandé à la mairie de couper ses haies...notamment celle avenue du Maréchal Joffre, le long du parking car l'ampleur de la haie fait que les voitures sont mal garées ou bien, elles sont rayées d'un côté de leur carrosserie.

C'est prévu. Malheureusement ce sont des thuyas et les places ne sont pas larges donc le problème n'est jamais résolu durablement.

Urbanisme :

Les tennis rue du maréchal Joffre sont squattés le week-end par des jeunes. Est-il possible que ces tennis servent à quelque chose ? par exemple peut-on imaginer en faire un parking ?

La réhabilitation de ce secteur fera l'objet d'une étude au cours du mandat.

• Sécurité :

Vidéosurveillance : Un groupe de jeunes à Champmesnil a été vu en train d'escalader les grilles. Un conseiller de quartier ayant vu cela s'est informé pour savoir si les caméras avaient pu être utiles. Il lui a été répondu que les cameras ne filment plus l'école... Est-ce qu'elles sont utiles alors ?

La caméra a été positionnée pour filmer, entre autres, l'école élémentaire Champmesnil et ce positionnement n'a pas varié. S'agissant d'une caméra panoramique, son objectif n'est pas dirigé à temps complet sur l'école puisqu'elle recueille des images sur 180°, depuis l'école jusqu'à la rue du Pavé d'Argent, en passant par le centre commercial, par rotation de cet objectif.



INFORMATIONS CONCERNANT LE BOIS DU FAY



Circulation :

La vitesse de circulation est trop élevée route de Coignières. Serait-il possible de créer un passage surélevé vers le rond point route de Coignières / rue Emile Fontanier pour diminuer la vitesse des voitures ?

Il existe déjà deux coussins berlinois qui permettent de modérer la vitesse et le passage du rond-point de la Ferme des Roses génère, lui aussi un ralentissement. Il paraît difficile de faire plus.

Dépôts sauvages :

Sur le domaine de Bellepanne il reste des bennes anciennes, ainsi que des déchets sauvages. Peut-on tenir informés les conseillers de l'évolution de la situation ?

Des mesures ont été prises, en liaison avec Coignières, pour limiter le passage sur le chemin de Bellepanne (pose de poteaux limitant la largeur de voie). Il convient de signaler aux services techniques les interventions d'enlèvement qui resteraient à réaliser.

Urbanisme :

Y a -t-il des travaux prochainement sur le Mesnil car nous voyons des géomètres qui font en ce moment des relevés ?

Dans le cadre du schéma directeur d'assainissement de la commune, en cours d'élaboration, des repérages de canalisations doivent être réalisés. C'est la raison de la présence des géomètres.

Déchets :

Concernant le jour de ramassage des poubelles, y a -t-il une possibilité de changer le jour de dépôt pour le Lundi ? D'avoir sinon un point de collecte volontaire après le week-end?

Changer le jour de dépôt n'est pas possible.

Par contre une solution alternative doit être proposée.

Elle sera étudiée dans le courant de l'année.

Dépôts sauvages :

Il y a dans l'avenue des Tilleuls des déchets qui sont sur le trottoir, des canapés/fauteuils, de même dans le rue des Peupliers, rue de Noailles une machine à laver – est-ce qu'il y a une possibilité de verbalisation de ceux qui font ces dépôts sauvages ?

La sortie des encombrants doit être faite la veille du ramassage à partir de 18 h. La verbalisation est possible à la condition de prendre les auteurs sur le fait, ce qui n'est pas très facile.

Aménagement devant St THERESE:

Aménagement route de Levis Saint Nom devant le collège Sainte Thérèse. Quand les travaux vont-ils pouvoir commencer ? Par ailleurs, deux réverbères sont rouillés et risquent de tomber. Qui peut intervenir rapidement pour les changer car il y a un problème de sécurité ?

L'acquisition du terrain nécessaire à ce projet vient d'être réalisé. Des contraintes budgétaires non imputables à la ville, retardent ce chantier. Nous espérons pouvoir cette année (contraintes budgétaires) remplacer les 7 lampadaires en place et réaliser la réfection du trottoir de l'angle de l'avenue Joffre jusqu'au bout de la rue de Lévis St Nom. Le marché voirie est en cours de renouvellement et les travaux seront réalisés à la rentrée.

• Fibre optique:

A-t-on du nouveau sur l'installation de la fibre optique? Le fibre optique devrait être installée au plus tard en 2019.

Gymnase Guy LEFEBURE:

Il y a un problème de sécurité aux tennis courts couverts Guy Lefebure. Une planche est en train de se détacher au dessus de la porte d'entrée et risque de blesser quelqu'un.

Compte tenu de la hauteur où se situe cette planche, les employés territoriaux n'ont pas le droit d'intervenir. Dans le cadre d'une reprise d'étanchéité prévue sur la toiture des tennis couverts, nous avons demandé à la Société qui interviendra qu'ils utilisent leur nacelle pour réparer les planches dangereuses. Cette solution provisoire, nous permettra d'attendre une réfection des pignons qui sera proposée au budget prévisionnel de 2017.

Un chien sans laisse:

Un chien traîne dans l'avenue des Tilleuls et s'introduit dans les jardins des voisins. Quelles actions peut-on entreprendre ?

Prévenir la police municipale durant les heures de service ou la police nationale qui pourront faire intervenir la SACPA pour la mise en fourrière de l'animal.



INFORMATIONS CONCERNANT LES HAMEAUX





Informations intéressantes:

Un conseiller de quartier mentionne qu'en allant sur le site du département, il est possible de s'abonner à une newsletter qui donne plein d'informations intéressantes.

Circulation:

On note une nette amélioration au niveau de la place de Rodon en termes de stationnements. Par contre, les difficultés se sont déplacées aux abords de la mare de Rodon. Que peut-on faire ?

Hormis en double file ou à proximité d'une intersection, le stationnement est autorisé rue de la Croix Mathurine. Il est toujours possible de faire intervenir, durant les heures de service ou en cas d'urgence avérée, la police municipale.

Ramassage du verre:

Demande déjà effectuée lors d'une précédente réunion. Peut-on reculer le container des hameaux pour éviter les morceaux de verre sur le trottoir et revoir l'aménagement (il est posé sur la terre) ?

Demandé à SEPUR le 1/06/2016. En parallèle, les services vont mettre des dalles gravillonnées ou quelque chose de similaire devant pour un meilleur accès.

Sente rurale:

Sente Rurale entre les Hameaux et le bourg (rue Léon Bobin). Demande déjà effectuée lors d'une précédente réunion ; la sente n'est pas entretenue et non praticable. Il faudrait pouvoir la drainer ou mettre des graviers afin qu'on puisse l'utiliser à nouveau. C'est l'unique voie sécurisée pour des piétons entre les Hameaux et le bourg.

La question a été posée aux Services Techniques sur la recharge en gravillons. Ils ne sont pas pour car au final ça complique l'entretien par le tracteur/épareuse.

Si cette sente doit pouvoir être utilisée réellement pour du déplacement et pas seulement pour du loisir (jogging, VTT...), un rechargement en gravillons n'y changera rien de toute façon. Le PNR a été contacté pour avoir déjà une assistance technique sur ce qu'on pourrait faire pour l'aménager de façon pratique, durable et pas trop chère (!), en tenant compte des contraintes liées à l'agriculture. L'étape suivante sera d'évaluer les coûts des diverses solutions et les subventions possibles pour voir si c'est réalisable. Un premier contact avec le PNR est prévu le 17 juin.

Si le conseil de quartier des Hameaux veut désigner un de ses membres (de préférence habitant le Mousseau et utilisant au moins un peu cette sente à pied ou à vélo) pour suivre ce sujet et en rendre compte au conseil de quartier, aucun problème (communiquer son nom et son mail à Catherine Laplagne).

• Sécurité:

Le carrefour au bourg devant la rue allant route de Chevreuse est très dangereux et le stop non respecté. Ne pourrait –on pas faire intervenir la gendarmerie pour verbaliser?

Le carrefour évoqué n'est malheureusement pas le seul où la signalisation "Stop" n'est pas respectée. L'assistance de la Police nationale et non de la gendarmerie puisque nous sommes en zone "Police" a été, plusieurs fois, requise et le sera de nouveau lors de nos rencontres avec le commissaire de police. La police municipale est également intervenue à plusieurs reprises, à ce carrefour et, également à celui de la RD 58 avec l'avenue du Général de Gaulle.

• Problème de stationnement minute au bourg:

Des mamans venant déposer leurs enfants à la crèche route de Versailles et utilisant la sente en face de l'église ont vu leurs véhicules verbalisés alors que faute de place en « dépose minute » elles ont utilisé la place de parking devant l'église réservée aux taxis. Quelle solution peut-on trouver ? La place de taxi peut-elle être décalée de l'autre côté de l'église ?

Plutôt que de déplacer l'arrêt taxi, il vaudrait mieux matérialiser une place "arrêt minute" sur l'un des emplacements de stationnement. Cette question sera évoquée à la prochaine réunion de la commission "Circulation".

Ponton en mauvais état:

Ponton en mauvais état – mare aux canards une planche est cassée.

La réparation a été effectuée.

• Ferme de Beaurain:

Demande de plan de masse réitérée et l'association des conseillers de quartier dans les réflexions pour le devenir de ce site. Pourquoi des étudiants de la Sorbonne ont-ils été choisis ? Selon quels critères ? Une réponse précise est toujours attendue depuis plusieurs réunions de conseils de quartier avec les contraintes associées au site.

Le PNR travaille chaque année avec un master2 « Patrimoine » de La Sorbonne et accueille des étudiants pour un stage sur une thématique différente liée au territoire. Cette année la mission a été proposée sur le thème de la Ferme de Beaurain.

Ce site est un enjeu fort pour le PNR, comme pour la commune, compte tenu de sa valeur patrimoniale, témoignage des grandes fermes de plateaux, l'une des seules restées « dans son jus ». C'est la raison de son accompagnement pour trouver un devenir à cet ensemble, tout en respectant les bâtiments sans transformation majeure.

A compter du dernier trimestre 2016, une concertation du type de celle mise en place pour le PLU invitera la population et les conseillers de TOUS les quartiers à y participer.

Entretien d'un trottoir:

Entretien rue de la croix Mathurine, l'herbe du trottoir nécessite d'être coupée.

L'entretien des trottoirs est globalement insatisfaisant sur l'ensemble de la commune. Il faut reconnaitre que les intempéries de cette année ne simplifient pas le travail du service espaces verts.

Nous espérons le retour des beaux jours pour traiter les priorités.



MOMENT D'EXPRESSION DES CONSEILLERS

• Questions, remarques sur le Mesnil Saint Denis.

Questions, remarques sur votre Quartier.

• Idées, suggestions, demandes...







DATES DES FUTURES RÉUNIONS





DATES DE LA TENUE DES REUNIONS en 2016

- Semaine 14 (04 au 08 Avril 2016)
- Semaine 26 (27 Juin au 1^{er} Juillet 2016)

Changement!

La réunion du Conseil d'Henriville se déroulera Lundi 27 Juin à 21h00 La réunion du Conseil de Champmesnil se déroulera Mercredi 29 Juin à 21h00 Les réunions des autres quartiers se dérouleront comme habituellement.

■ Semaine 46 (14 au 18 Novembre 2016)



Merci